

Fiche Mission

GENERAL

MISSION (titre):

Contribuer à la mobilisation et à la sensibilisation du public jeunesse et encourager sa participation active au sein de la vie locale

OBJECTIF DE LA MISSION:

Contribuer à faire connaître les actions portées par le service jeunesse, mener des actions de prévention et de libre expression.

ACTIVITE DETAILLEE DU VOLONTAIRE

Le volontaire sera chargé d'aller à la rencontre des jeunes pour informer sur les événements et dispositifs jeunesse. Il devra les sensibiliser à diverses thématiques (addictions, dangers des réseaux sociaux, égalité filles/garçons etc.) et favoriser des moments de libre expression (forums de discussions, questionnaires, quizz, boîtes à idées etc.) tout en les accompagnant dans une démarche participative et citoyenne. Il participera également à l'élaboration d'un flyer et d'une fiche de communication tout en recueillant les besoins et les attentes des jeunes.

Le volontaire pourra collaborer avec l'équipe pédagogique pour mettre en œuvre des activités durant les pauses méridiennes au sein des collèges.

II. DUREE ET LIEU D'ACTION

DUREE PREVUE: 8 mois

DATE DEBUT SOUHAITÉE: 1er janvier 2025

DUREE HEBDO: 24h/semaine

CALENDRIER: Le calendrier comporte un premier temps d'immersion consacré à la découverte de la structure, de ses projets et de ses actions ; à la rencontre des partenaires, des bénévoles et des encadrants de l'association ; à la mise en place d'un planning détaillé. Le second temps sera consacré à la réalisation active de la mission. Transversalement, le calendrier intègre les temps dédiés à la formation civique et citoyenne, la formation PSC1, les éventuels regroupements ainsi qu'à l'accompagnement du projet d'avenir.

ADRESSE COMPLETE DU LIEU DE MISSION: 14 rue Vlaminck 91350 Grigny

III. DETAILS ET CONDITIONS :

MODALITES TUTORAT

Modalités concrètes d'exercice du double tutorat et accompagnement :

Le responsable de l'espace jeune M. Ibrahim Bouragba sera le tuteur principal et guidera, orientera et soutiendra le volontaire dans l'accomplissement de ses missions. Le reste de l'équipe participera à son intégration, au suivi quotidien et collaborera étroitement avec le volontaire sur la définition d'objectifs et de projets individuels tout en assurant le suivi des compétences acquises et des progrès réalisés.

Éventuelles formations (optionnel):

Méthodologie du projet, méthodes d'animation et posture.

Interlocuteur du volontaire durant sa mission :

Le volontaire sera amené dans le cadre de sa mission à rencontrer et échanger avec les professionnels en place. Ces interlocuteurs pourront être sollicités également comme personnes ressources dans le cadre de l'accompagnement du projet d'avenir en complémentarité avec la fédération.

Articulation avec les acteurs en place :

En complémentarité avec les salariés de la structure, les agents municipaux, les élus municipaux, ainsi que l'ensemble des partenaires de l'espace jeunes (associations, établissements scolaires, centre social, PIJ etc.)

Conditions et moyens matériels de volontariat :

L'essentiel de la mission se déroulera aux locaux de l'espace jeunesse de Vlaminck et extérieurs. Le volontaire bénéficiera du matériel existant : bureau, ordinateur, accès internet, téléphone et tous moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.

Intérêt pour la structure d'accueillir un jeune :

Développer un jeune avec un regard neuf et des idées nouvelles ; impulser une nouvelle dynamique et proposer des choses inédites et innovantes ; accompagner le jeune dans ses projets et ses envies ; l'aider à développer des compétences et des savoirs-être ; renforcer notre engagement auprès de la jeunesse et toucher un plus large public.

Intérêt pour votre public :

Être informé/sensibilisé des actions de l'espace jeunes et participer à la vie de la structure ; devenir acteur de la structure en participant aux activités citoyennes ; bénéficier de la transmission entre pairs ; être sondé et entendu sur les problématiques rencontrées ; être sensibilisé sur des thématiques jeunesse.

Déplacements envisagés :

La mission nécessite l'utilisation d'un véhicule prêté au volontaire et assuré par la structure d'accueil ?
□ Oui 区 Non
Est-ce que le volontaire utilisera son véhicule personnel dans le cadre de la mission ?
□ Oui ☑ Non
Si oui, est-ce la structure d'accueil qui prend en charge l'assurance du véhicule le temps de la mission ?
□ Oui ⊠ Non
A titre indicatif, indiquer la répartition du rythme hebdomadaire de la mission (avec les temps de pause) :
Mardi de 14h00 à 19h00 Mercredi de 14h00 à 19h00 Jeudi de 11h00 à 14h00 et de 16h00 à 19h00 Vendredi de 16h00 à 19h00 Samedi de 14h00 à 19h00
Les horaires sont à titre indicatifs et sont susceptible de changer en cas de manifestations prévues ou de sorties ponctuelles
A titre indicatif, indiquer le ou les jours de repos hebdomadaire : Dimanche et lundi
Est-ce que le volontaire est déjà salarié par la structure d'accueil ? Ou encadre des entraînements en toute autonomie ? Ou fait partie du Conseil d'administration ou du Bureau de l'association ?
□ Oui 区 Non
Attention, un volontaire ne peut pas cumuler 2 statuts différents dans la même structure qui

Attention, un volontaire ne peut pas cumuler 2 statuts différents dans la même structure qui l'accueille. Son contrat de travail devra être rompu pendant la durée de son engagement. Il ne peut également détenir un mandat d'élu le temps de sa mission. Il ne peut également encadrer en toute autonomie un groupe de mineur (pratique sportive ou ACM) en tant que volontaire. S'il fait ça bénévolement ou contre rémunération dans votre structure avant de signer son contrat, ces activités devront cesser le temps de son engagement, ceci afin d'éviter la confusion des statuts.